

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 186/04

MDE 14/027/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE

IRAK / ÉTATS-UNIS

Mohammad Jassem Abd al Issawi (h), ingénieur du génie civil, 43 ans

un très grand nombre d'autres détenus

Londres, le 28 mai 2004

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Mohammad Jassem Abd al Issawi est détenu au secret depuis le 17 décembre 2003 dans la prison d'Abou Ghraib, près de Bagdad. L'organisation de défense des droits humains craint qu'il ne soit soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. On pense que de très nombreuses autres personnes sont également détenues au secret et exposées à des sévices.

Le 17 décembre 2003, des soldats américains sont venus chercher Mohammad Jassem Abd al Issawi à son domicile, à Bagdad, et, selon certaines sources, lui ont donné des coups de pied et de poing. Ses proches n'ont découvert que récemment le lieu où il se trouvait, lorsque d'anciens détenus leur ont indiqué qu'il était incarcéré dans le quartier de haute sécurité de la prison d'Abou Ghraib. On ignore les motifs de l'arrestation de Mohammad Jassem Abd al Issawi mais, selon sa famille, les forces américaines pourraient le soupçonner d'avoir mené des activités hostiles aux forces de la coalition (forces essentiellement américaines et britanniques qui opèrent actuellement en Irak). D'après ses proches, il ne se livrait pas à de telles activités.

Depuis son arrestation, Mohammad Jassem Abd al Issawi n'a pas été autorisé à communiquer avec sa famille, à consulter des avocats ni à rencontrer des membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Or, la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (Quatrième Convention de Genève) prévoit que, dans les territoires occupés, des délégués du CICR doivent être autorisés à se rendre dans tous les lieux où se trouvent des personnes protégées par la Convention, notamment dans les lieux de détention – telle la prison d'Abou Ghraib – et à s'entretenir avec elles.

Mohammad Jassem Abd al Issawi a participé à un mouvement étudiant irakien au début des années 80 et a fui le pays en 1986, lors d'une vague de répression orchestrée par les autorités. Il a vécu en Syrie, au Pakistan et en Iran, où il a fait des demandes d'asile. En 1989, à la faveur d'une amnistie présidentielle, il a regagné l'Irak, où il vit depuis lors.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Trois milliers de détenus de la coalition sont toujours incarcérés à Abou Ghraib : environ 600 d'entre eux devaient être libérés le 28 avril, et 450 ont été relâchés une semaine plus tôt. Depuis avril 2004, des photos d'agents américains soumettant des détenus irakiens d'Abou Ghraib à des tortures et à d'autres mauvais traitements tant physiques que psychologiques ont fait le tour du monde. Un soldat américain a comparu devant un tribunal militaire à Bagdad et, après avoir reconnu son implication dans des tortures infligées à des détenus irakiens, a été condamné à la peine maximale prévue : douze mois d'emprisonnement. Plusieurs autres attendent d'être jugés.

Amnesty International a recueilli des renseignements sur des cas de détenus victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements en Irak, et a fait part de ses préoccupations à l'Autorité provisoire de la coalition (APC) ainsi qu'aux gouvernements américain et britannique. Lors de leur arrestation, des détenus ont été contraints à s'allonger face contre terre, ont été menottés et ont eu la tête recouverte d'une cagoule ou les yeux bandés. Pendant leur interrogatoire, ils auraient été frappés à maintes reprises et immobilisés dans des positions douloureuses pendant de longues périodes. Certains auraient également été privés de sommeil, contraints à rester longtemps debout et exposés à de la musique très forte ainsi qu'à des lumières vives, destinées à les désorienter. Certains seraient morts en détention, des suites de torture, semble-t-il.

Le 7 mai 2004, Amnesty International a envoyé une lettre ouverte au président des États-Unis, George W. Bush, dans laquelle elle indiquait que les violations commises par des agents américains dans la prison d'Abou Ghraib constituaient des crimes de guerre. L'organisation a exhorté le gouvernement américain à enquêter de manière approfondie sur ces violations et à veiller à ce qu'aucune personne dont la responsabilité est établie ne demeure impunie, quels que soient sa position et son rang (voir <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR510782004?open&of=ENG-IRQ>).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que Mohammad Jassem Abd al Issawi est détenu au secret dans la prison d'Abou Ghraib depuis le 17 décembre 2003 ;

– demandez quels sont les motifs de son arrestation et exhortez les autorités à le libérer immédiatement s'il est détenu uniquement en raison de ses convictions et s'il n'a ni recouru à la violence, ni prôné son usage ;

– cherchez à obtenir l'assurance qu'il est traité avec humanité et priez instamment les autorités de lui permettre de recevoir la visite de ses proches, de consulter des avocats de son choix et de bénéficier de tous les soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;

– faites part de votre inquiétude au vu des informations selon lesquelles des prisonniers d'Abou Ghraib ont été torturés et soumis à d'autres formes de mauvais traitements, et demandez instamment que celles-ci donnent lieu à des enquêtes indépendantes, dont les résultats seront rendus publics ;

– appelez les autorités à veiller à ce que ces investigations ne se limitent pas aux auteurs des sévices, et à ce qu'elles concernent également ceux qui ont donné l'ordre de les commettre.

APPELS À :

Président des États-Unis :

President George W. Bush
The White House, Office of the President
1600 Pennsylvania Avenue
Washington DC 20500
États-Unis

Fax : + 1 202 456 2461 (merci de vous montrer persévérant)

Courriers électroniques : president@whitehouse.gov (si cette adresse ne fonctionne pas, passez par le site Web de la Maison Blanche : <http://www.whitehouse.gov/webmail>)

Formule d'appel : *Dear Mr President*, / Monsieur le Président,

Ministre américain de la Défense :

The Honorable Donald Rumsfeld
Secretary of Defense
Office of the Secretary
The Pentagon
Washington DC 20301
États-Unis

Fax : + 1 703 697 8339

Courriers électroniques : <http://www.defenselink.mil> (via le site Web du ministère de la Défense)

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense*, / Monsieur le ministre de la Défense,

Secrétaire d'État des États-Unis :

The Honorable Colin Powell
Secretary of State
Department of State
2201 C Street, NW
Washington DC 20520
États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

Formule d'appel : *Dear Secretary of State*, / Monsieur le Secrétaire d'État,

Administrateur civil américain en Irak :

Ambassador Paul Bremer
Presidential Envoy to Iraq
Office of the Coalition Provisional Authority
Office of the Secretary of Defense
The Pentagon
Washington DC, 20301-2400
États-Unis

Courriers électroniques : bremer@orha.centcom.mil

Formule d'appel : *Dear Ambassador Bremer*, / Monsieur l'Ambassadeur,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 JUILLET 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*